

*Mission Permanente  
du Royaume du Maroc  
Genève*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية  
جنيف

**Déclaration du Royaume du Maroc  
prononcée par M. Mohammed LOULICHKI**

**à la Réunion annuelle des Hautes Parties contractantes  
à la Convention sur l'élimination ou la Limitation de  
l'Emploi de Certaines Armes Classique qui peuvent être  
considérées comme produisant des Effets Traumatiques  
Excessifs ou comme Frappant sans Discrimination**

\*\*\*\*\*

**Genève, le 13 novembre 2008**

## **Monsieur le Président,**

Qu'il me soit permis, de prime abord de vous exprimer les félicitations de ma Délégation pour votre accession à la Présidence de la Réunion annuelle des Hautes parties contractantes à la Convention sur l'Interdiction ou la Limitation de l'Emploi de Certaines Armes Classiques qui peuvent être Considérées comme produisant des Effets Traumatiques Excessifs ou comme frappant sans Discrimination. Votre longue expérience et votre engagement pour les questions de désarmement et humanitaires sont un gage certain pour la réussite de nos travaux. Soyez assuré du soutien de ma Délégation dans l'accomplissement de votre exaltante tâche. Nos remerciements vont également au Secrétariat pour la bonne préparation de notre réunion.

L'engagement de ma délégation à développer un droit humanitaire mettant la protection des populations civiles au Sommet des priorités des Nations Unies a été constant, soutenu et n'est plus à démontrer. Ma Délégation a insisté dans tous les foras des Nations Unies sur la nécessité de séparer les aspects politiques des questions humanitaires des différends et conflits et à traiter les aspects humanitaires de manière prompt, urgente et déterminée.

## **Monsieur le Président,**

Lors de l'ouverture de la Convention à la signature, le 10 avril 1981, les Etats signataires, dont le Royaume Maroc, se sont fixés pour objectif d'alléger les effets de la guerre en essayant d'épargner les populations civiles des effets traumatiques de certaines armes classiques.

Pour ce faire, ils se sont fixés comme priorité l'universalisation de la Convention et de ses protocoles annexes, et la troisième Conférence des Hautes Parties Contractantes a adopté un plan prévoyant des actions concrètes et un calendrier pour la promotion de l'universalisation de la Convention. Vingt six ans après sa signature, force est de constater que, 84 Etats Membres des Nations Unies n'ont pas encore adhéré à la Convention, et encore moins à ses protocoles annexes. L'accession de cinq nouveaux Etats cette année est un signal positif à encourager. L'efficacité d'un instrument juridique de la nature de CCAC est subordonnée à son application universelle. Tout en nous félicitant des actions déployés par différentes personnalités et organismes pour la réalisation de l'objectif d'universalité, nous devrions redoubler d'efforts pour la mise en œuvre du plan d'action et d'œuvrer à la promotion des objectifs humanitaires véhiculés par la Convention et ses protocoles annexes en vue de conforter son universalité. Dans ce cadre, ma Délégation est heureuse d'annoncer qu'en contribution effective à cet effort, le Royaume du Maroc et les Nations Unies, en coopération avec l'Union Européenne organiseront à Rabat les 19 et 20 novembre 2008, pour les Etats Non Parties du Moyen Orient et du bassin méditerranéen, un séminaire sur la promotion de l'Universalité de la CCAC et ses protocoles annexes. Ma délégation saisit cette occasion pour encourager les pays invités, qui ne l'ont pas encore fait à confirmer leur participation au séminaire.

**Monsieur le Président,**

Ma délégation, a appuyé et participé activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de négocier un instrument juridiquement contraignant qui corrigera l'impact négatif des armes à sous munitions sur les populations civiles tout en établissant un équilibre entre les aspects

militaires et les considérations humanitaires. Ma délégation éprouve un sentiment de frustration devant l'absence de progrès dans les travaux du Groupe. Cependant, convaincu de l'importance de l'élaboration de cet instrument et de la volonté politique des Etats Membres d'y parvenir, le Royaume du Maroc s'engage à poursuivre son engagement sur la base des acquis. Il propose la prorogation du mandat du GGE, confiant que l'objectif escompté visera à mettre la dimension humanitaire au centre de ses préoccupations.

**Monsieur le Président,**

Cette déclaration est l'ultime déclaration que je prononce dans cette enceinte en ma qualité d'Ambassadeur de mon pays à Genève. Je voudrais à cette occasion remercier tous mes collègues pour leur amitié et leur coopération et souhaite plein succès aux travaux futurs de cette réunion des Etats Parties de la CCW.

**Je vous remercie.**